



CAVALAIRE

HÔTEL DE VILLE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA
CAISSE DES ÉCOLES
SÉANCE DU MERCREDI 14 JUIN 2023
établi conformément à l'art. L.2121.25 du Code Général des Collectivités
Territoriales**

L'an deux mille vingt trois, le 14 juin à 10 heures 00, le Comité d'administration de la Caisse des écoles de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du 3ème étage sous la présidence de Madame Ghislaine NAVARRO, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires

PRÉSENTS :

Madame MAUREL, Monsieur HAMIMID, Monsieur MARTINS DO CARMO, Monsieur MEUNIER, Madame NAVARRO, Madame PODEVIN, Monsieur SPERANZA PATRIGNANI.

PROCURATIONS :

Philippe LEONELLI à Ghislaine NAVARRO

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Madame Anne PODEVIN



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame Ghislaine NAVARRO donne lecture de l'ordre du jour, ce qui est approuvé à l'unanimité.

FINANCES - BUDGET

1. Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2022
2. Compte Administratif - Exercice 2022
3. Affectation du résultat de fonctionnement - Exercice 2022

ADMINISTRATION GENERALE

4. Présentation du service éducation

008-23-DEL-CE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Le Comité d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2022 au 31/12/2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur du budget de la caisse des écoles, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est adopté.

Le comité adopte à l'unanimité cette délibération.

009-23-DEL-CE - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

Le Comité d'Administration, réuni sous la présidence de Madame NAVARRO Ghislaine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. LEONELLI, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011-Charges à caractère général	331 884,75		013-Atténuation de charges	53 029,20	
	012-Charges de personnel	701 724,42		70-Produits des services	162 633,95	
	65-Autres charges de gestion courante	12 561,23		74-Dotations et participations	892 350,00	
	66-Charges financières			75-Autres produits de gestion courante		
	67-Charges exceptionnelles	2 349,36		76-Produits financiers		
	022-Dépenses imprévues			77-Produits exceptionnels	1,33	
	023-Virement à la section d'investissement			002-Résultats reportés	14 853,41	
	042-Opérations d'ordre entre sections		14 380,35	042-Opérations d'ordre entre sections		
	TOTAL	1 048 519,76	14 380,35	TOTAL	1 122 867,89	0,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 062 900,11		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 122 867,89	
Résultats reportés fonct.	59 967,78 €					

Investissement	20-Immobilisations incorporelles			13-Subventions d'investissement		
	204-Subventions d'équipement versées			16-Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
	21-Immobilisations corporelles	8 080,87		10-Dotations, fonds divers et réserves	247,00	
	23-Immobilisations en-cours			165-Dépôts et cautionnements reçus		
	16-Emprunts et dettes assimilées			001-Résultats reportés	78 264,02	
	020-Dépenses imprévues			021-Virement de la section de fonct.		
	040-Opérations d'ordre entre sections			040-Opérations d'ordre entre sections		14 380,35
	041-Opérations patrimoniales			041-Opérations patrimoniales		
	TOTAL	8 080,87	0,00	TOTAL	78 511,02	14 380,35
	Reste à réaliser N-1	0,00		Reste à réaliser N-1	0,00	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 080,87		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	92 891,37		
Résultats reportés inv.	84 810,50					
TOTAL CA 2022	1 070 980,98		TOTAL CA 2021	1 215 759,26		

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le comité adopte à l'unanimité cette délibération.

010-23-DEL-CE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

A la suite du vote du compte administratif, le conseil d'administration doit décider de l'affectation des résultats de la section de fonctionnement.

Ce résultat doit en priorité couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. L'éventuel reste est soit affecté pour tout ou partie à la section d'investissement, soit conservé en report à nouveau à la section de fonctionnement.

Les résultats 2022 du budget de la caisse des écoles étant les suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 59 967,78 € ;
- Résultat de clôture de la section d'investissement : + 84 810,50 €.

Il vous est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

- Compte 002 : résultats de fonctionnement reportés 59 967,78 € ;
- Compte 001 : résultats d'investissement reportés 84 810,50 €.

Le comité adopte à l'unanimité cette délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

Présentation du service éducation

Ce service permettra d'améliorer les relations avec les écoles et les structures en charge du monde éducatif de l'enfant (Centre de Loisirs et Centre Ados) Monsieur Sébastien DAVY sera l'interlocuteur entre la Mairie et les écoles. Il aura la charge de suppléer financièrement et administrativement la Caisse des Ecoles jusqu'au 31 décembre 2023.

La municipalité souhaite dissoudre La Caisse des Ecoles. Pour ce faire il ne doit plus y avoir de finances pendant 3 ans. En conséquence il n'y aura plus de budget de la Caisse des Ecoles. Cependant une commission qui peut être composée des membres actuels de la Caisse des Ecoles continuera à se réunir pour valider des projets qui seront impactés au service éducation.

La Présidente de séance
Ghislaine NAVARRO



La secrétaire de séance
Anne PODEVIN

Les présentes délibérations dont le texte complet est ici produit dans ce document faisant office de compte-rendu peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).